

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre à seize heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Présents</u>: Pour le Conseil Municipal: M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER - M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE

Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul: M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU **Pour le Club des Amis** : M. Benoît THOMAS

<u>Procurations</u>: Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU - M. René VLODY a donné mandat à Mme Suzette RIVIÈRE

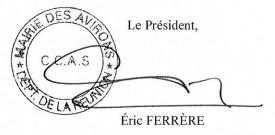
Absent: Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF)

<u>Secrétaire</u>: Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

NOTA:

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le 13 septembre 2022 et que le nombre des membres en exercice étant de 16, le nombre des membres présents est de 10.



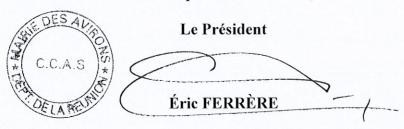
AFFAIRE N°6: Information du Président

Le Conseil d'Administration est informé que dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, le Président a intenté une action au pénal suite à la diffusion d'un rapport provisoire destiné aux administrateurs sur un réseau social.

Le coût s'élève à:

Honoraires d'avocat : 4068,75 €
Constat d'huissier : 1313.40 €

Pour expédition conforme,



Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE | 3 0 SEP. 2022